

Dougs lève 25 millions d'euros pour résoudre les problèmes comptables des entrepreneurs

La plateforme, qui allie expertise comptable et conseils personnalisés, vient de réaliser sa première levée de fonds. Pour continuer à développer son outil et se diversifier, elle envisage de passer de 250 à 500 salariés, et souhaite s'internationaliser.

Temps de lecture : minute

5 juillet 2023

Patrick Maurice connaît les habitudes de ses clients. " *Quand il débute, un entrepreneur n'a généralement aucune compétence en matière de comptabilité. Et en moyenne, il attend 15 à 20 mois après avoir lancé son activité, pour connaître ses performances* ". Pour répondre à cette problématique, l'entrepreneur a créé la société Dougs en 2015, aux côtés de Florent Galland, Véronique Maurice et Sarah Jaouani. " *Avec notre solution, les petites entreprises connaissent en temps réel leur résultat, dès le premier jour* ", souligne le dirigeant.

L'outil permet en effet de connaître son niveau de trésorerie et d'établir rapidement un prévisionnel. Mais l'idée de Dougs est aussi de conseiller les petits patrons. " *Notre objectif est de les accompagner sur différents volets, et de répondre à leur question au quotidien. Si un salarié ne s'est pas présenté, le dirigeant peut nous demander comment il doit réagir. Il peut également nous interroger afin de savoir si le statut de sa société est adapté à son activité et sa structure* ", détaille Patrick Maurice.

Passer de 250 à 500 salariés

La société emploie aujourd'hui 250 salariés, elle réalise un ARR de 15 millions d'euros et travaille avec 14.000 clients. Et grâce à sa solution, elle espère devenir " *le premier expert comptable de France.* ". Pour atteindre ses ambitions, elle vient de réaliser une première levée de fonds de 25 millions d'euros auprès du fonds britannique Expedition Growth Capital. " *Notre premier objectif avec ces fonds est de renforcer nos équipes de tous les côtés pour développer de nouvelles applications,* indique le dirigeant, *qui prévoit de doubler ses effectifs d'ici 2025. Nous sommes en train de devenir une plateforme dématérialisée privée, ce qui nous permettra d'être labellisé pour émettre et recevoir des factures, tout comme l'administration fiscale.* ". À compter du 1er juillet 2024, toutes les entreprises devront en effet être en mesure de recevoir leurs factures au format électronique. Puis progressivement, jusqu'en 2026, d'en émettre.

Dougs, qui s'adresse essentiellement aux très petites entreprises, envisage désormais de cibler les PME et même les entreprises de taille intermédiaire. " *Les applications que nous allons développer vont nous permettre d'adresser n'importe quelle entreprise. Grâce à notre solution, tout est automatisé : les déclarations de TVA, l'impôt sur les sociétés... Car selon nous, l'humain est fait pour donner des conseils, pas pour réaliser des tâches basiques, sans valeur ajoutée.* ".

S'implanter en Allemagne et en Angleterre

Dans le même temps, la société veut amorcer son développement à l'international. À commencer par l'Allemagne et l'Angleterre. Des pays proches géographiquement, qui ont une population quasi similaire à la France et une comptabilité suivant les mêmes objectifs. " *Soit nous créerons de nouvelles plateformes, soit nous nous reposerons sur des partenariats étrangers* ", souligne Patrick Maurice, qui se veut prudent. " *Nous allons aussi tester gentiment certains pays pour savoir si on peut y*

aller, comme le Canada par exemple. On sait que les efforts à fournir sont beaucoup plus importants pour s'y implanter donc nous voulons y aller prudemment. " .

Une lignée que suit la société depuis ses débuts. " Nous sommes partis avec un capital de 10.000 euros, nous sommes rentables depuis le début et personne ne nous a vu venir ", se réjouit Patrick Maurice.



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Jeromine Doux